F

Octobre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

Comité financier

Cent cinquante et unième session
Rome, 11 - 15 novembre 2013
Programme de travail du Commissaire aux comptes

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Lito Martin

Directeur, Commissaire aux comptes

Tél.: +39 06 5705 5780

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mi712f

RÉSUMÉ

- Le but du présent rapport est de fournir des informations au Comité financier sur l'état d'avancement du programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2012-2013.
- Le Commissaire aux comptes a réalisé sa vérification conformément à son plan de vérification axé sur les risques. Il a effectué neuf examens de la gestion et des finances au Siège, vérifié les comptes de cinq bureaux décentralisés, et transmis 14 lettres de recommandations à la Direction de la FAO comprenant les résultats de la vérification.
- Les résultats de la vérification portant sur six domaines sont examinés dans le présent rapport. Il s'agit des domaines suivants: 1) examen du cadre des responsabilités; 2) évaluation de la conformité aux normes IPSAS; 3) examen des règles comptables relatives aux normes IPSAS; 4) vérification des états financiers intermédiaires; 5) examen de la comptabilité des projets; et 6) examen des opérations de placement.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Commissaire aux comptes a pour objectif d'informer le Comité financier de l'état d'avancement de son programme de travail en cours.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note de l'état d'avancement du travail du commissaire aux comptes et s'est félicité de l'exhaustivité et de la qualité du travail de vérification des comptes effectué.**

A. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de fournir des informations au Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'état d'avancement du programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2012-2013.

B. Étendue de la vérification des comptes

2. L'étendue du travail du Commissaire aux comptes est régi par les dispositions de l'article XII du Règlement financier de la FAO et le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes de la FAO.

3. Plus précisément, le Commissaire aux comptes vérifie les comptes de l'Organisation, y compris tous les fonds fiduciaires et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer:

- que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;
- que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables;
- que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;
- que les contrôles internes, y compris la vérification interne des comptes, sont adéquats eu égard à l'importance qui leur est attribuée;
- que tous les éléments de l'actif et du passif, ainsi que tous les excédents et déficits, ont été comptabilisés selon des procédures que le Commissaire aux comptes juge satisfaisantes.

4. En outre, en vertu du paragraphe 12.4 de l'article XII, le Commissaire aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

C. Approche de la vérification

5. La vérification des états financiers a été effectuée dans le cadre d'une approche axée sur les risques. Celle-ci consiste à effectuer une évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers de l'Organisation et à établir des niveaux d'assertion fondés sur une compréhension complète de l'Organisation et de son environnement, y compris son système de contrôle interne.

6. Nous avons soumis les flux de transactions et hors transactions à des contrôles des risques et géré les risques résiduels, notamment au niveau des comptes et des états financiers, pour que les parties prenantes de la FAO et les utilisateurs prévus puissent avoir la certitude que la présentation des états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle conforme au cadre d'information financière applicable et aux directives de la FAO.

7. Nous avons effectué notre vérification comptable en prenant pour référence: a) les normes internationales de vérification des comptes; b) les normes de vérification des comptes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques; et c) d'autres normes de vérification des comptes pouvant être pertinentes pour la FAO, ainsi que d'autres références et meilleures pratiques pour la vérification de l'optimisation des ressources.

8. La publication du rapport du Commissaire aux comptes répond à deux objectifs: a) rendre un avis permettant d'établir que les états financiers de la FAO sont exempts d'inexactitudes significatives et sont préparés, pour tout élément de caractère significatif, conformément au cadre d'information financière applicable et aux directives de l'Organisation; et b) formuler des observations et des recommandations sur la gestion des opérations de la FAO en vue de permettre à l'Organsation d'accomplir son mandat avec efficience et efficacité.

9. Environ 60 pour cent des ressources du Commissaire aux comptes sont allouées à la vérification financière et au contrôle de la conformité, tandis que les 40 pour cent restants sont alloués aux examens de la gestion et de la vérification de l'optimisation des ressources durant l'exercice 2012-2013. La vérification des comptes comprend trois vérifications intermédiaires et une vérification effectuée à la clôture de l'exercice biennal. Les opinions du Commissaire aux comptes figurent sur les états financiers de la FAO, de la Mutuelle de crédit de la FAO et du Groupement d'achats du personnel de la FAO.

10. L'objectif principal de la vérification des comptes est que les organes directeurs, principaux utilisateurs des états financiers, puissent avoir la certitude que les états financiers et les opérations financières qui en sont à l'origine sont exempts d'inexactitudes significatives et conformes au Règlement financier de la FAO. L'opinion du Commissaire aux comptes confirme également que les recettes et les dépenses ont été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs.

11. Pour sélectionner les domaines de la vérification de l'optimisation des ressources, nous avons tenu compte des résultats de notre évaluation des risques et des priorités de la FAO, notamment ceux qui sont associées aux mesures de transformation. La vérification de l'optimisation des ressources vise à encourager l'utilisation judicieuse des ressources de la FAO et de vérifier que les résultats prévus et les objectifs des programmes ont été atteints.

D. Vérifications des comptes effectuées

12. Guidé par l'étendue de la vérification des comptes et conformément au plan de vérification axé sur les risques élaboré pour l'exercice 2012-2013, le Commissaire aux comptes a effectué deux vérifications intermédiaires dans les domaines suivants:

Nombre	Domaine de vérification / Bureau vérifié	Période de vérification comptable
	Siège	
1	Examen de la comptabilité des projets	15 octobre - 2 novembre 2012
2	Examen de la comptabilité décentralisée	15 octobre - 2 novembre 2012
3	Examen des opérations de placement	15 octobre - 2 novembre 2012
4	Examen des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), des règles comptables et des documents techniques	25 février - 8 mars 2013
5	Mutuelle de crédit de la FAO	11 - 22 février 2013
6	Groupement d'achats du personnel de la FAO	11 - 22 mars 2013
7	Vérification des états financiers et des opérations au 31 décembre 2012	10 - 28 juin 2013
8	Examen du cadre des responsabilités, de la gestion des risques de l'Organisation et des mesures en matière d'intégrité et de règle fiduciaire	17 juin - 5 juillet 2013
9	Examen de la conformité aux normes IPSAS	17 juin - 5 juillet 2013
	Bureaux décentralisés	
10	Bureau sous-régional pour l'Afrique du Sud (FAOSFS)	29 octobre - 16 novembre 2012

11	Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (FAOSEC)	16 novembre - 7 décembre 2012
12	Représentation de la FAO au Bangladesh (FABGD)	18 février - 8 mars 2013
13	Représentation de la FAO en Inde (FAIND)	22 juillet - 9 août 2013
14	Représentation de la FAO en Bolivie (FLBOL)	5 - 23 août 2013

13. La vérification des comptes des bureaux décentralisés a consisté essentiellement à évaluer l'adéquation et l'efficacité des contrôles administratifs et financiers ainsi que la conformité avec les règles de la FAO. Elle a également porté sur la mise en œuvre du cadre de programmation par pays, du Programme de coopération technique et de la gestion de projets. Une lettre de recommandations a été transmise au bureau de la FAO concerné à la fin de chaque vérification. Elle contenait les problèmes et les insuffisances notés durant la conduite de la vérification ainsi que les mesures correspondantes pour les corriger, telles que recommandées par le Commissaire aux comptes. À la fin de l'exercice biennal, les problèmes soulevés par la vérification dans les bureaux décentralisés seront présentés dans un rapport détaillé.

E. Éléments principaux et résultats de la vérification des comptes

14. Aux fins du présent rapport, le Commissaire aux comptes juge approprié de mettre en évidence les résultats de sa vérification dans six domaines: a) examen du cadre des responsabilités; b) évaluation de la conformité aux normes IPSAS; c) examen des règles comptables relatives aux normes IPSAS; d) vérification des états financiers intermédiaires; e) examen de la comptabilité des projets; et f) examen des opérations de placement.

F. Examen du cadre des responsabilités

15. Nous avons examiné le cadre actuel des responsabilités de l'Organisation du 17 juin au 10 juillet 2013 pour déterminer la profondeur et l'ampleur de sa mise en œuvre, notamment les sous-composantes y afférentes. L'examen visait aussi à déterminer les déficits et les excédents comptables et à trouver un terrain d'entente pour les corriger. Le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé «Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies» (JIU/REP/2011/5) est le document qui a servi de base à l'examen. Nous félicitons la direction de la FAO d'avoir pris l'initiative d'améliorer la gestion comptable de ses opérations. Plusieurs possibilités de l'améliorer encore davantage ont été soumises à l'examen de la Direction. Elles consisteraient à:

- incorporer un cadre de contrôle interne dans le domaine comptable afin que les responsables des processus/risques et les gestionnaires définissent et appliquent des contrôles liés aux risques à gérer, et élaborent un mécanisme d'appui afin que les responsables du contrôle et les gestionnaires puissent fournir les informations nécessaires à l'élaboration de la déclaration sur le contrôle interne de la FAO;
- incorporer dans son plan l'élaboration de la déclaration sur le contrôle interne ou de la déclaration sur la gouvernance afin que la communication d'informations sur la qualité et l'étendue du contrôle interne dans l'Organisation soit plus complète;
- adopter une politique de l'Organisation sur le risque et créer des stratégies d'atténuation suffisantes pour préparer l'institutionnalisation de la gestion des risques de l'organisation;
- achever et mettre en œuvre sa première politique de sanction des fournisseurs avant la fin de 2013, et allouer des crédits pour son application. En outre, examiner la proposition des départements chefs de file qui recommandent de recourir aux services d'un consultant ou d'un juriste qui assumera par la suite les fonctions de Secrétariat pour le Comité des sanctions jusqu'à ce qu'une ressource à plus long terme soit identifiée et recrutée; et

- mettre au point et établir un mécanisme interne d'enquête dans des cas d'allégations de faute concernant la direction exécutive. Nous avons souligné qu'il était plus approprié qu'une enquête soit conduite par une entité indépendante dans le cadre de modalités claires que par un bureau interne, afin d'éviter tout accusation de parti pris.

16. Les mesures recommandées permettront de mettre en place un cadre des responsabilités complet et intégré conforme aux pratiques du système des Nations Unies.

17. Dans ses observations relatives à ces recommandations:

- la Direction est convenue qu'un contrôle interne rigoureux était nécessaire et noté à ce sujet que les domaines de la comptabilité et de la gestion des risques de l'Organisation, que le Secrétariat a fait beaucoup progresser sous le contrôle des organes directeurs, jouent un rôle déterminant dans l'incorporation de fait d'un cadre de contrôle interne dans le contexte général des opérations comptables.
- La Direction a observé que d'autres organisations du système des Nations Unies avaient inclus une déclaration complète sur le contrôle interne dans leur états financiers, mais que ce sujet était actuellement débattu dans le Réseau financier et budgétaire du système des Nations Unies. La Direction a également noté qu'elle participerait à ce débat et examinerait, avant qu'une telle déclaration puisse être raisonnablement incluse, les coûts et les avantages d'une telle mesure dans le contexte des autres besoins de l'Organisation. Elle a néanmoins reconnu qu'un mécanisme pouvait être utile pour suivre et faire remonter, le cas échéant, des données sur l'état des contrôles internes.
- La Direction est convenue qu'une application plus poussée de contrôles internes rigoureux dépend de l'institutionnalisation de la gestion des risques au sein de la FAO. À cet égard, le projet de gestion des risques de l'organisation devrait être achevé, comme prévu, à la fin de 2013. Une politique des risques dans l'Organisation a été adoptée par le Conseil de suivi des programmes.
- Le Bureau de l'inspecteur général (OIG), ainsi que le Bureau du Conseiller juridique et le Service des contrats et achats, ont élaboré les premières procédures de sanction des fournisseurs de la FAO qui ont été soumises à la direction de haut niveau pour examen et approbation. La Direction prévoit que ces procédures seront achevées avant la fin de 2013.
- La Direction a fait remarquer qu'elle avait abordé la question du mécanisme d'enquête sur les allégations de faute contre la direction exécutive en présentant aux organes directeurs un rapport du Corps commun d'inspection sur la déontologie dans le système des Nations Unies (FC 138/INF/6). Le Directeur général a indiqué qu'il souscrivait aux observations complètes formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CEB). Tout en notant que cette recommandation s’adressait aux organes directeurs, les organismes du CEB se sont déclarés favorables à l’élaboration de modalités appropriées d’investigation des accusations portées contre un chef de secrétariat. Ces organismes sont convenus que d’élaborer les normes et procédures appropriées avant qu’une situation grave se produise était l’occasion de réfléchir sérieusement à la question. Les organismes ont aussi fait observer que toute enquête de cette nature menée exclusivement par un service interne pourrait entraîner un conflit d'intérêt, inhérent ou perçu, et que le recours à une autre solution pouvait être envisagée dans le cadre de la recommandation, notamment le renvoi devant un organe d’investigation externe. Ils ont signalé qu'il existait un risque que des accusations futiles ou manifestement sans fondement soient automatiquement renvoyées à un tiers pour enquête et recommandé la mise en place de mesures de protection à cet égard. La Direction estime qu'il serait judicieux de disposer d'une politique harmonisée au sein du système des Nations Unies sur cette question, et continuera de coopérer avec d'autres organisations de ce système pour élaborer une proposition commune qui pourrait être examinée par leurs organes directeurs respectifs.

G. Évaluation de la mise en œuvre générale des normes IPSAS

18. Une évaluation de la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) a été effectuée au Siège de la FAO du 17 juin au 10 juillet 2013. Notre évaluation avait pour but de déterminer l'état d'avancement actuel de la mise en œuvre des normes IPSAS dans l'Organisation, notamment sa gouvernance et les activités de transition qui aboutiront à l'établissement des premiers états financiers conformes à ces normes. Nous félicitons la Direction d'avoir pris l'initiative de faire progresser la mise en œuvre des normes IPSAS en 2014 afin qu'elle soit conforme au calendrier prévu. Notre examen a permis de mettre en évidence les possibilités d'améliorer et de mener à bien cette mise en œuvre. Nous avons recommandé à la Direction de la FAO de prendre les mesures suivantes:

- Adopter une structure uniforme de direction du projet et la compléter avec des rôles, des responsabilités et les liens hiérarchiques bien définis;
- Élaborer un Plan de déploiement du système mondial de gestion des ressources faisant suite à la mise en œuvre des normes IPSAS, et présenter les activités courantes et d'appui d'une manière mieux coordonnée afin de faciliter l'exécution des activités de transition, et l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS en 2014;
- Terminer, avant la fin de 2013, la révision des règle de gestion financière, notamment celles qui ont une incidence sur la gestion des actifs physiques afin d'améliorer les représentations qui en sont faites à la Direction et d'aider ceux qui sont chargés de gérer ces actifs; et
- Mettre au point un système d'inventaire général qui contiendra les éléments qui seront communs à tous les utilisateurs et traitera les besoins spécifiques de tous les départements concernés.

19. Dans ses observations relatives à ces recommandations, la Direction a:

- noté que le projet tenait compte des actions sur la gouvernance du projet et la planification de la mise en œuvre des normes IPSAS;
- indiqué que le processus de révision des règles de gestion financière était en cours et qu'il devrait être achevé avant la fin de 2013;
- souligné qu'il était important de tenir dûment compte, avant de mettre en place un système d'inventaire, des coûts de sa mise en œuvre et de sa gestion et de les comparer avec les avantages éventuellement obtenus.

H. Examen des règles comptables et des documents techniques relatifs aux normes IPSAS

20. Nous avons examiné les règles comptables et les documents techniques relatifs aux normes IPSAS du 25 février au 11 mars 2013. L'examen avait pour but de fournir des indications à la Direction de la FAO afin de l'aider à réussir la mise en œuvre des normes IPSAS, et d'examiner les risques encourus en cas d'incapacité à produire des états financiers en conformité avec ces normes. Nous avons salué les efforts déployés par la Direction pour achever les règles comptables et les documents techniques nécessaires. L'équipe du projet IPSAS de la FAO a élaboré jusqu'ici 21 règles comptables et 27 documents techniques qui s'y rattachent.

21. Notre examen a révélé que la règle comptable n° 13 de la FAO sur les réserves était entièrement conforme aux dispositions pertinentes de IPSAS 1 – Présentation des états financiers et de IPSAS 28 – Instrument financiers – Présentation. Nous avons également observé que 20 règles comptables étaient en conformité avec les normes, à l'exception de quelques points de préoccupation spécifiques que nous avons notés et qui devront être réglés par la Direction pour que la compatibilité avec les normes IPSAS soit complète. Ces points ont tous été présentés dans la lettre de recommandations à la Direction.

22. Nous avons conseillé à la Direction d'achever immédiatement les règles comptables et les documents techniques qui s'y rattachent puisqu'ils servent de base à l'élaboration des états financiers conformes aux normes IPSAS.

23. La Direction a confirmé que l'Organisation était en train de procéder aux mises à jour nécessaires des politiques comptables pertinentes et des documents techniques s'y rattachant, et que les documents actualisés seraient envoyés au Commissaire aux comptes pour validation des changements effectués avant la fin de 2013.

I. Vérification des états financiers provisoires et des opérations financières

24. Nous avons effectué une vérification des états financiers au 31 décembre 2012, du 10 juin au 2 juillet 2013. Notre vérification s'est intéressée aux états suivants: encaisses et équivalents de trésorerie; contributions volontaires, montants à recevoir (avances et versements anticipés), engagements non réglés, dépenses – Programme ordinaire et projets (dépenses de personnel – traitements et indemnités pour frais d'études, voyages officiels, achats de biens durables et non durables, et contrats – lettres d'accord). Le processus de basculement et la conversion des données des systèmes Oracle 11i à Oracle R12 ont également été examinés ainsi que les états financiers montrant la situation du fonds fiduciaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au 31 décembre 2012.

25. Notre vérification n'a relevé aucune information matérielle inexacte dans les états sélectionnés. Des exceptions sont cependant à noter, et nous avons donc rédigé une lettre contenant les mesures que nous recommandons pour les traiter. Les rapports sur les exceptions et le bilan préparatoire avant et après le basculement ont montré que les données financières n'avaient pas été affectées par la mise à niveau du système. Les états financiers du fonds fiduciaire du FEM n'ont pas non plus révélé d'informations matérielles inexactes, et un rapport de vérification des comptes distinct a été publié à ce sujet, comme l'avait demandé la Direction.

26. Des exceptions ont été notées, notamment: a) le non remboursement de soldes du fonds fiduciaire aux donateurs pour un montant total de 7,0 millions d'USD; b) la non concordance des soldes des avances restant dues; c) l'accumulation et le non recouvrement de frais de voyage payés à l'avance de longue date, pour un montant total de 3,3 millions d'USD; d) le versement indu d'indemnités pour frais d'études et demandes de remboursement; f) la non comptabilisation de dépenses pour frais de scolarité durant la période financière adéquate; et g) le classement inexact de biens durables et non durables.

27. Nous avons recommandé à la Direction de la FAO de prendre les mesures suivantes:

- accélérer l'examen et l'apurement des soldes non dépensés de projets financièrement clos afin qu'ils fassent l'objet d'un traitement comptable approprié et puissent être clos définitivement;
- lancer le recouvrement des avances pour frais de voyages consentis aux membres du personnel et aux consultants;
- mettre en application les dispositions du Manuel sur les indemnité pour frais d'études;
- assurer la comptabilisation exacte des indemnités pour frais d'études afin que le solde reporté en 2014 soit en conformité avec les normes IPSAS relatives aux avantages du personnel; et
- demander aux responsables du budget d'imputer les activités d'achat sur les comptes appropriés en se fondant sur les descriptions des comptes de la FAO, et veiller à ce que tous les biens non durables soient saisis dans la base de données des actifs immobilisés qui seront reportés lors de la mise en œuvre des normes IPSAS.

28. Dans ses observations, la Direction a:

- indiqué que la Division des finances examinait régulièrement les soldes non réglés afin d'assurer le suivi et de rappeler aux donateurs de donner leurs instructions pour apurer les soldes définitifs;
- noté que des mécanismes de contrôle étaient en place pour s'assurer que les niveaux maximums des indemnités pour frais d'études soient toujours respectés pour l'année scolaire en cours;
- précisé que l'Organisation était résolue à tout mettre en œuvre pour recouvrer rapidement les avances non remboursées et que les mesures de suivi prévues à cet effet se poursuivraient;

- confirmé que le processus de comptabilisation des dépenses liées aux indemnités pour frais d'études serait examiné dans le cadre des nouveaux processus visant à appuyer la mise en œuvre des normes IPSAS en 2014.
- noté qu'un certain nombre de mesures avaient été introduites à l'occasion du déploiement du système SMGR et qu'elles permettront de réaliser un classement approprié des dépenses et de les saisir correctement dans le registre des actifs.

J. Examen de la comptabilité des projets

29. Un examen de la comptabilité des projets a été effectué au Siège de la FAO du 16 octobre au 7 novembre 2012. Il s'est intéressé à l'adéquation et à l'efficacité opérationnelle des politiques existantes, des contrôles et des procédures établies s'appliquant aux activités menées dans le domaine de la comptabilité des projets sous la responsabilité du Groupe de la comptabilité des projets. Ces activités sont les suivantes: a) élaboration de projets et budgets; b) validation financière, financement, suivi et présentation de rapports; et c) comptes définitifs et présentation de rapports financiers réglementaires.

30. Nous avons noté que le budget des projets extrabudgétaires pour l'exercice 2012-2013 était estimé à 1,3 milliard d'USD. Il représente 58 pour cent du budget total de 2,4 milliards d'USD pour l'exercice biennal. Nous avons également noté que dans le nouveau cycle des projets, la Division des finances intervient d'abord durant la troisième phase – Évaluation et approbation, lorsque la validation financière du projet est examinée avant sa mise en œuvre. Notre vérification, qui a pour but initial de vérifier que les clauses financières contenues dans les accords de financement et de projet sont acceptables pour la FAO, a montré qu'un manque de documents ne permet pas d'effectuer une évaluation indépendante des biens, de la transparence et de la responsabilité des processus mis en place.

31. Tant la Division des finances que le Responsable du budget jouent des rôles clés dans les processus d'exécution des projets. Lorsque le projet est achevé, le plus grand obstacle à sa clôture financière est la présence d'un déficit budgétaire et/ou d'un découvert de trésorerie. Les causes principales de ces déficits relevés durant la vérification sont notamment les pertes de change, les désengagements des donateurs, l'inadmissibilité des dépenses et les erreurs de la part du responsable du budget. Notre vérification a porté en grande partie sur la nécessité pour la FAO de mettre en place un cadre des responsabilités rigoureux si elle ne veut pas continuer à être exposée à des risques et des pertes sur le plan financier.

32. Les états financiers définitifs sont produits après la clôture financière des projets, lorsque les soldes sont apurés. Au 30 septembre 2012, on comptait 261 projets financièrement clos et présentant des soldes non apurés pour un montant total de 7,2 millions d'USD. Ces soldes non dépensés, qui correspondaient à des périodes de six jours à onze ans, étaient dus à un manque ou une insuffisance d'instructions des donateurs dans les accords de projets.

33. Nous avons recommandé d'améliorer les politiques existantes en incluant une disposition standard et obligatoire sur la manière et la période de liquidation des soldes non dépensés, en s'efforçant d'encourager les donateurs à les transférer vers d'autres activités de la FAO afin d'éviter leur remboursement. Ces mesures permettraient d'éviter que la gestion des fonds par les donateurs et autres parties prenantes ne laisse une impression défavorable. La Direction a indiqué qu'elle examinerait la possibilité d'inclure de telles dispositions dans les accords conclus avec les donateurs.

34. Nous nous félicitons que la Direction ait mené des réformes et lancé des initiatives qui visent incontestablement à améliorer le cadre des responsabilités, les systèmes de contrôle interne, la délégation de ressources et les divers processus concernés, et notamment le domaine de la comptabilité des projets. Dans le cadre de la vérification des comptes, les actions recommandées et les considérations relatives à l'amélioration des politiques, des contrôles et des questions de procédure dans les domaines examinés sont décrites plus en détail dans la lettre de recommandations à la Direction, afin de compléter les efforts que déploie la FAO pour mieux cadrer ses orientations en vue d'assurer une mise en œuvre durable et efficace de ses programmes.

K. Examen des opérations de placement

35. Nous avons examiné les politiques de placement de la FAO ainsi que les accords passés avec le dépositaire des placements et les accords respectifs conclus avec les gestionnaires des placements. L'examen a été effectué du 16 octobre au 7 novembre 2012. Il a notamment permis de confirmer le montant total des placements détenus par le gestionnaire des placements au 30 septembre 2012.

36. Les placements de la FAO, qui s'établissent à 1,1 milliard d'USD, soit 78 pour cent de ses actifs (1,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2012, représentent le poste le plus important de son bilan. Nous reconnaissons ici que chaque placement, de par sa nature même, comporte des risques. Dans le cas de la FAO, la performance des placements a une incidence immédiate et directe sur le financement des plans concernant le personnel et d'autres projets. La gestion efficace de ses placements est donc un objet de préoccupation important pour la FAO, comme le montre le suivi quotidien des rendements par le groupe chargé des placements, la délégation de fonctions importantes et de pouvoirs de décision essentiels au Comité des placements, ainsi que la création d'un Comité consultatif pour les placements.

37. Compte tenu de la complexité des opérations de placement, il est fondamental d'élaborer une déclaration de politique générale sur les placements qui soit rédigée clairement, car c'est un élément fondamental d'une gestion efficace des placements, qui donne la feuille de route pour atteindre les résultats escomptés. Afin d'examiner sa déclaration de politique générale actuelle dans ce domaine, la FAO pourrait s'inspirer des déclarations d'autres organisations du système des Nations Unies et d'institutions de placement crédibles. Ces documents de référence ont été élaborés grâce au travail en collaboration de différents experts. La FAO peut donc avoir l'assurance que le cadre dans lesquels ils s'inscrivent coïncide parfaitement avec les besoins des décideurs.

38. La FAO dépend énormément des services et des résultats de son dépositaire général et de gestionnaires de placement externes. Pour cette raison, la sélection, le suivi et l'évaluation de la performance du dépositaire général et des gestionnaires de placements externes, ainsi que la résiliation de leurs contrats, font partie des éléments cruciaux de la gouvernance de la FAO en matière de placements. Pour que ce mandat soit accompli avec un maximum d'efficacité, nous avons recommandé à la Direction de la FAO d'améliorer ses politiques actuelles en y intégrant: a) les mandats des principaux acteurs engagés dans les opérations de placement, y compris les pouvoirs et les responsabilités du Comité des placements, du Comité consultatif pour les placements et du Groupe des opérations de trésorerie; b) des critères et des procédures permettant de sélectionner des gestionnaires de placement et de résilier leurs contrats; et c) les responsabilités et le processus relatifs à la conduite de visites sur site.

39. La Direction a souscrit à la recommandation générale et indiqué qu'une mesure serait prise sur cette question dans les révisions futures des documents de politique générale durant 2014 et 2015.

40. Nous avons également noté que le rendement réel des placements gérés par HSBC et Northern Trust était d'environ 0 ou 0,01 pour cent. Nous avons conseillé à la Direction de revoir le positionnement des portefeuilles existants et d'examiner les pistes qui permettraient de trouver un juste équilibre entre les risques et les rendements et d'optimiser les bénéfices.

41. La Direction a fait remarquer que le positionnement des placements de la FAO était parfaitement conforme aux stratégies d'allocation stratégique des actifs et des politiques de placement, qu'il était approuvé par les arrangements de gouvernance établis, et que le taux de rendement actuel reflétait l'importance attachée par ces stratégies et politiques de trouver un juste équilibre entre le risque et le rendement des placements. La Direction a indiqué ensuite que compte tenu des conditions qui règnent actuellement sur les marchés, les placements de courte durée en euros, très sûrs, avaient un rendement proche de zéro, voire négatif, et que ces rendements réels étaient conformes aux attentes.

L. Prochaines étapes

42. Pour compléter son travail pour l'exercice biennal en cours, le Commissaire aux comptes a) procédera à d'autres examens de la mise en œuvre des normes IPSAS (réalisations des projets et suivi de l'état d'avancement de l'application des recommandations liées à IPSAS); b) effectuera une évaluation des contrôles intégrés dans le système SMGR qui ont une incidence sur la présentation des

états financiers; c) conduira un examen des opérations de la gestion des ressources humaines et du Programme de coopération technique; et d) effectuera un examen des plans et programmes de la FAO en ciblant les objectifs stratégiques I, A et H.

43. Une vérification des comptes aura également lieu dans d'autres bureaux décentralisés, à savoir les bureaux régionaux de la FAO au Proche-Orient (FAORNE), en Afrique (FAORAF), en Asie et dans le Pacifique (FAORAP), la Représentation de la FAO en Chine et le Bureau de la FAO pour les questions liées à la Thaïlande.

44. La vérification des états financiers correspondant à la clôture de l'exercice 2012-2013 sera effectuée de mai à juin 2014. Il s'agira des derniers états financés élaborés par la FAO dans le cadre des normes comptables du système des Nations Unies, compte tenu de l'adoption des normes IPSAS en tant que cadre de présentation des états financiers à partir de 2014. Le rapport détaillé du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Comité financier à sa session d'automne 2014.

M. Collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) et le Comité de vérification de la FAO

45. Nous avons constamment collaboré avec le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) afin de mutualiser les efforts de vérification et d'éviter les doubles emplois. La dernière réunion de collaboration s'est tenue le 7 octobre 2013.

46. Le Commissaire aux comptes a également présenté l'état d'avancement de son travail au Comité de vérification de la FAO durant sa réunion du 1er août 2013, et noté que le Comité s'était félicité de l'exhaustivité de ses activités de vérification.

N. Remerciements

47. Le Commissaire aux comptes, Mme Maria Gracia Pulido Tan, tient à remercier le Comité financier de la FAO, en la personne du Président Médi Moungui, de lui avoir donné la possibilité de faire le point sur son travail de vérification pour l'exercice 2012-2013. Elle remercie également le Comité d'avoir nommé la Commission de vérification des comptes des Philippines en tant que Commissaire aux comptes pour la période 2014-2019.